

Les hommes d'affaires ne croient plus au gouvernement, surtout parce qu'il y a contradiction entre son intention avouée de moins intervenir dans la direction d'affaires privées et le nombre de lois qu'il adopte pour surveiller et «planifier» de façon excessive les décisions du secteur privé.

Il n'y a pas que la Chambre de commerce, mais également la majorité des Canadiens qui trouvent qu'il n'y a plus moyen de faire confiance au gouvernement. Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) est entré en fonctions, il n'a pas caché son intention d'orienter le pays dans un sens plus gauchisant. Il y a dix-huit mois, je crois, il a déclaré à la télévision que le régime de la libre entreprise ne fonctionnait pas et que nos devrions modifier le système en conséquence. Maintenant le gouvernement prêche tout le contraire; il dit que nous devons laisser le secteur privé jouer un plus grand rôle.

J'espère bien que le bill C-10 remédiera aux abus et aux lacunes que j'ai signalés et qu'il pourra, dans une certaine mesure, empêcher le gaspillage des fonds publics.

Je voudrais parler maintenant d'une brochure que M. Edward Murphy de Vancouver a fait paraître sous le titre: *A Legacy of Spending*. Sur la première page, on voit une coupure de presse qui dit ce qui suit: Le premier ministre a l'intention de réduire de 10 p. 100 les effectifs de la Fonction publique. Il entend en outre freiner les dépenses gouvernementales. L'article est daté du 14 août 1969.

● (2132)

Si nous examinons ce qui s'est passé en réalité par rapport à ce qu'on pouvait lire dans l'article en question, on constate que, depuis 1969, les dépenses gouvernementales ont augmenté de 201 p. 100 et que les effectifs de la Fonction publique ont augmenté de 45 p. 100. Monsieur, faut-il s'étonner de ce que les Canadiens ne fassent plus confiance au gouvernement actuel? Même certains députés ministériels d'arrière-ban reprochent au gouvernement sa mauvaise gestion. Il n'y a pas si longtemps, le député de Vancouver-Est (M. Lee) déclarait que le gouvernement avait perdu le contrôle de ses dépenses. C'est ce que signalait un article paru dans le *Province* de Vancouver, en date du 29 septembre 1975.

On pourrait énumérer toute une série d'exemples de gaspillage et de mauvaise gestion des deniers publics. J'ai mentionné un article paru dans cette brochure où l'on signalait que le président de l'ACDI avait dépensé quelque \$20,000 pour se faire préparer un discours. Puis, il y a eu cette étude qu'a commandée le Centre de recherche pour le développement international et dans laquelle on annonçait une subvention pour la réalisation d'une étude sur la stérilité. On y consacra \$84,000. Au total, le Conseil des arts du Canada a dépensé plus de 400 millions de dollars. Quand on examine ce que ces sommes ont servi à financer dans certains cas, on a des haut-le-cœur. Elles servent à commanditer des obscénités.

On trouve toutes sortes d'illustrations dans ce livre et je n'ose pas donner de précisions car il s'agit d'obscénités. Des députés d'en face et des députés de notre parti étudient actuellement un projet de loi sur la pornographie dont est saisi le comité de la justice. Si les députés d'en face étaient sincères, ils commenceraient d'abord par mettre de l'ordre dans leur propre organisation. Quand nous constatons les ordures que commande le gouvernement libéral, je trouve cela tout simplement consternant.

Voici quelques exemples que je tire des subventions accordées par le Conseil des Arts. En 1971, une subvention de près de \$40,000 était accordée pour une étude sur l'électorat de

### *Administration financière—Loi*

l'Alberta. Je me demande pourquoi accorder \$40,000 pour étudier l'électorat de l'Alberta qui a accompli une excellente besogne depuis trois ans en désignant ses représentants à la Chambre des communes. Il est inutile, à mon avis, d'en faire l'objet d'une étude.

Nous constatons aussi qu'on a accordé une subvention de \$48,000 pour une étude sur l'accroissement des familles au Québec. Pourquoi dépenser \$48,000 pour étudier l'accroissement des familles québécoises? C'est la deuxième subvention de ce genre. L'autre était de \$50,000.

**Mlle Bégin:** Qu'avez-vous à redire à cela?

**M. Elzinga:** Pourquoi devons-nous dépenser l'argent des contribuables à effectuer des études de ce genre?

**Mlle Bégin:** Parce que ce pays doit être peuplé. Vous êtes contre les bébés?

**M. Elzinga:** Non.

**Mlle Bégin:** Alors expliquez-vous.

**M. Elzinga:** J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement désire connaître le taux de natalité au Québec et pourquoi il juge bon de dépenser \$50,000 à cette fin.

**Une voix:** Combien a-t-elle d'enfants?

**M. Elzinga:** Je devrais peut-être demander au ministre combien d'enfants elle a.

**Une voix:** C'est honteux!

**M. Elzinga:** Le ministre fait preuve d'un grand sens des responsabilités et accomplit un excellent travail. Elle fait un bien meilleur travail que ceux qui tiennent les cordons de la bourse des contribuables canadiens, comme on a pu le constater à la façon dont on a dépensé les deniers publics ces dix dernières années.

Je tiens, en terminant, à souligner certains points qu'a soulevés le député de Calgary-Centre, notre critique en la matière. Il a très bien exposé notre position en intervenant le premier dans le débat après le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Lefebvre). Notre collègue a en effet déclaré que la présence d'un contrôleur général s'imposait dans l'appareil gouvernemental afin de reprendre le contrôle de la situation, comme l'a dit le vérificateur général. Il est absolument nécessaire que la loi lui confère le pouvoir de bien s'acquitter de cette tâche. Nous avons l'intention de proposer des amendements en ce sens afin d'assurer que ce haut fonctionnaire rendra des comptes au Parlement canadien et non pas uniquement au gouvernement.

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Comme je fais partie du comité des comptes publics depuis quelques années, monsieur l'Orateur, je suis certes heureux d'avoir l'occasion d'intervenir brièvement dans le débat du bill C-10, visant à créer le poste de contrôleur général. Le titulaire que l'on vient de nommer, M. Rogers, est un homme très qualifié et très compétent, comme je crois le savoir, qui aura à remplir cette tâche très importante: personne ne le niera, monsieur l'Orateur. A en juger en effet par la piètre administration qu'a assurée le gouvernement dans le passé, il aura en effet une tâche énorme à remplir et nous, de l'opposition, tenons à lui témoigner tout l'encouragement possible au moment de son